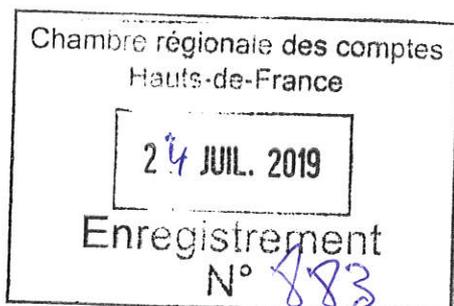




**LETTRE RECOMMANDEE  
AVEC DEMANDE D'AVIS DE RECEPTION**

Monsieur le Président  
Chambre Régionale des Comptes  
des Hauts de France  
14 rue du Marché au Filé

62012 ARRAS Cedex



Le 19 juillet 2019

Nos références : Direction des Services Financiers – LD/SK/RG – ☎ 03.21.44.89.86

**Objet** : Réponse écrite aux observations formulées dans le rapport d'observations définitif  
Courrier Recommandé n°1A 151 661 0043 3 avec avis de réception

Monsieur le Président

Par lettre recommandée avec avis de réception reçue en mairie le 3 juillet dernier, vous me notifiez le rapport d'observations définitives relatif au contrôle des comptes et de la gestion de la Commune de LIEVIN.

Conformément aux dispositions de l'article L.243-5 du code des juridictions financières, je dispose d'un délai d'un mois pour adresser au greffe de la juridiction une réponse écrite à ces observations.

Je souhaite en effet apporter quelques compléments d'information à ce rapport, principalement sur la partie financière, mais également sur la restauration scolaire.

1/ Finances :

Dans un premier temps je souhaite intervenir sur l'annexe 1 (page 39 de votre rapport d'observations définitives) qui concerne le suivi des observations antérieures.

Sur 18 recommandations émises, 16 d'entre elles ont été suivies et représentent un important travail réalisé.

Ville de Liévin - Pas-de-Calais

Vous indiquez que les recommandations 5 et 14 n'ont pas été mises en œuvre. Je suis plus mesuré car un travail est en cours pour la recommandation n°5 relative à la mise en concordance de notre inventaire avec l'actif du comptable.

Toutefois et comme cela a été évoqué lors du contrôle, il s'agit d'un travail lourd et chronophage qui tient compte d'une longue antériorité. A effectif constant, celui-ci ne peut se faire que sur la durée, et c'est la raison pour laquelle cette recommandation n'est pas encore intégralement mise en œuvre. Elle a toutefois été prise en considération dès le rendu des conclusions du précédent contrôle.

Concernant la recommandation n°14, la prospective financière qui avait été réalisée était chiffrée de manière réaliste et prônait un redressement de la situation financière entre 2012 et 2016. La Ville a amélioré significativement l'ensemble de ces ratios de situation financière dans un délai plus court que prévu, signe que sa prospective en matière de dépenses et de recettes était cohérente et les objectifs ont été atteints.

Dans un second temps, je souhaite apporter des précisions sur le contenu de certains points de ce rapport.

#### Synthèse (page 2) :

##### §4 (page 2)

Si le rythme d'évolution des charges de personnel et des charges générales est effectivement resté soutenu sur les derniers exercices, la Ville a sur toute la période considérée fait progresser ses ratios financiers et a ajusté le volume de ses investissements en fonction de ses capacités budgétaires. A aucun moment elle ne s'est mise en difficulté, même lorsqu'elle a du prendre en charge les clôtures des concessions d'aménagement du Fossé à Sec et de la Sablière, qu'elle avait provisionné et donc anticipé. Cela témoigne bien d'une gestion budgétaire rigoureuse.

#### 2.1.2 – Les restes à réaliser (page 13)

##### §4 (page 13)

Vous attirez l'attention de la Commune sur la pratique des engagements dits « de réservation de crédits », qui ne peuvent être considérés comme des restes à réaliser.

J'entends votre remarque, mais comme je vous l'ai signalé dans le courrier en réponse aux observations provisoires, seuls deux engagements sur le volume des restes à réaliser de la période 2014 – 2018 n'auraient pas dû être pris en compte dans les restes à réaliser. Je peux donc vous confirmer que la pratique des restes à réaliser est régulière et conforme à la réglementation.

Quant aux montants importants de ces restes à réaliser, ils sont tous justifiés par une pièce juridique comme cela vous a été précisé, et ce qu'il s'agisse des dépenses ou des recettes. En conséquence, même si ces montants sont significatifs, ils sont parfaitement réguliers.

### 2.2.1.2 – le financement de l'investissement (page 18)

#### §2 (page 19)

Le paragraphe relatif aux recettes tirées des cessions peut être sujet à interprétation, et je tenais à préciser que le montant de 23,6 millions d'euros mentionné correspond au montant des produits de cessions sur la période 2014 – 2017, et non à la cession du seul Stade Couvert Régional, qui s'est élevé à 12 millions d'euros hors taxes.

#### §2 (page 20)

Vous indiquez que la Commune mobilise des emprunts au-delà de ce que nécessiterait le financement des investissements.

La stratégie de la Commune en matière d'endettement est, comme vous le mentionnez dans le rapport, de maintenir un taux d'endettement moyen équivalent à celui de la strate, et dans cette optique elle peut s'autoriser un recours moyen à l'emprunt de 4,5 millions d'euros par an pour financer un certain volume d'investissement qui se doit d'être ambitieux au regard des besoins de notre territoire communal et de notre volonté de le rendre attractif.

Je pense qu'il y a davantage un travail à mener sur la réalisation effective des programmes d'investissement prévus, que nous ne parvenons pas à réaliser selon les calendriers établis, alors que nous disposons des capacités de financement nécessaires. Sur ce point l'analyse que nous avons menée révèle une insuffisance des moyens humains ou des qualifications insuffisantes affectés à cette mission, dues aux contraintes budgétaires qui sont les nôtres, et qui ne permettent pas de réaliser les investissements à hauteur des financements disponibles.

### 2.2.2.2 – Les projets (page 22)

#### §3 / 4 : (page 22)

L'analyse que vous avez menée était basée sur un document de travail, des hypothèses d'investissement, qui restaient à adapter à nos capacités d'investissement. La Commune n'a pas envisagé d'investir 40 millions d'euros de dépenses d'équipement sur une période si courte, puisque comme vous le précisez cela représente autant en trois ans que sur la période 2013 / 2017. La Commune a une parfaite connaissance de ses capacités budgétaires, la manière dont elle a redressé sa situation budgétaire et financière et les ratios à la clôture de l'exercice 2018 en sont la meilleure preuve.

### Conclusion intermédiaire (page 22)

#### §3 (page 22)

Comme vous l'indiquez dans votre rapport, la Commune travaille actuellement sur un projet de feuille de route budgétaire portant sur la période 2018 – 2025, intégrant l'ensemble des contraintes que nous devons prendre en compte et les capacités dont disposera la commune dans le strict respect d'une situation budgétaire saine et stable, présentant des ratios satisfaisants.

Même si ce document n'est pas encore finalisé, je peux d'ores et déjà vous affirmer que nous avons pris la mesure de ces contraintes principalement en matière de dépenses de fonctionnement et la nécessité de nous doter d'outils de gestion et de pilotage pour les années à venir.

En synthèse, je peux donc affirmer que la Commune a réalisé depuis le précédent contrôle un très important travail sur la fiabilité et la sincérité de ses comptes. Elle poursuivra bien entendu le travail déjà engagé sur les quelques points financiers restants. Vous pourrez constater les progrès réalisés dans le bilan qui vous sera adressé à l'issue de la première année suivant ce contrôle.

## 2/ Restauration scolaire :

### 2.2.3.1 – La restauration scolaire (page23)

#### §1 (page 25)

Le rapport fait remarquer que le restaurant scolaire est prévu pour 1400 places alors que le total des rationnaires s'élève actuellement à 1200. Nous avons prévu une augmentation des effectifs car la qualité des repas sera supérieure à celle des collèges et du Stade Couvert, ce qui incitera les parents à inscrire leurs enfants fréquentant les écoles élémentaires.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'expression de mes sincères salutations.

Le Maire,  
Laurent DUPORGE

Respect



Vice-Président du Conseil Départemental